



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**LAGUNTZA SOZIALEKO HERRIKO ZENTROKO ADMINISTRAZIO KONTSEILUKO
DELIBEROEN LABURPENA**

2020-03

L'an deux mille vingt, le vingt août à dix-neuf heures, se sont réunis les membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S, sous la présidence de M. HIRIBARREN, Président du C.C.A.S
2020ko abuztuaren 20an arratsuko 7etan, L.S.H.Zko administrazio kontseiluko kideak bildu dira,
L.S.H.Zentroko Lehendakaria den HIRIBARREN Jauren lehendakartzapean.

Présents - Hor zitirenak : MM.Mmes HIRIBARREN Mizel (Président) - AGUERRE Pantxika - AGUERRE Marie-France - AGUERRE-BOUVIER Nathalie - ALFONSO Jean - CAUSSADE Emmanuelle - ETXAMENDI Nicole - ETXEMENDY-AGUERRE Maialen - EYHERABIDE Arantxa - IRIQUIN Pantxika - ITURBURUA Marie-Hélène - MURILLO Ainhoa - OSPITAL Maialen Jaun Anderreak

Absents excusés - Barkatuak : M.Mmes BISSEY-DAGORRET Corinne - CROC Laetitia - ITURBURUA Jean-Paul - MACHICOTE-POEYDESSUS Denise Jaun Anderreak

Pouvoirs - Ahalordueak : Mme BISSEY-DAGORRET à Mme OSPITAL / Mme CROC à M. HIRIBARREN.

Membres en exercice : 17 Quorum : 9 Présents : 13 Suffrages exprimés : 15
Kideak : 17 Quorum : 9 Hor zitirenak : 13 Bail diren bozaz : 15

Secrétaires de séance / Izazkeriak : Mmes BOUVIER et CAUSSADE Anderreak

OBJET : Election d'un(e) Vice-Président(e) et délégation de signature
GALA : Lehendakariorde baten hautatzea eta izenpetze delegazioa

Le Président indique qu'au vu du code de l'action sociale et des familles et notamment l'article L.123-6, le Conseil d'Administration doit, dès sa constitution, élire en son sein un/une Vice-Président(e) qui le préside en l'absence du Président.

Il demande aux candidats à ce poste de se déclarer. Mme Maialen OSPITAL se porte candidate.

- Le Conseil d'Administration,
- PROCÈDE, à main levée, à l'élection d/du la Vice-Président(e).
- Est élue Vice-Présidente, à l'unanimité des votants, Mme Maialen OSPITAL.

Le Président ajoute qu'il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer sa signature à la Vice-Présidente et propose, afin de parler à son éventuelle absence, une délégation de signature en faveur de la Vice-Présidente.

- Le Conseil d'Administration, jugeant de l'opportunité de cette délégation,
- AUTORISE, à l'unanimité des votants, le Président à déléguer sa signature à la Vice-Présidente et à signer l'arrêté y relatif.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, an et heure ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président, Lehendakaria,
Mizel HIRIBARREN,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU PRÉSIDENT DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

AR_2020_01

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale d'ITXASSOU, Maire d'ITXASSOU,

- Vu les articles R.123-16 et R.123-23 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu l'article L.123-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu l'article 23 du décret n° 95-562 du 6 mai 1995 qui confère au Président du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale le pouvoir de déléguer, sous sa surveillance et responsabilité, sa signature au Vice-Président.
- Vu la délibération du Conseil d'Administration n° 2020-03 du 20 août 2020 désignant Madame Maialen OSPITAL, Vice-Présidente et autorisant une délégation de signature du Président à la Vice-Présidente ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Madame Maialen OSPITAL, Vice Présidente du C.C.A.S d'ITXASSOU reçoit délégation pour signer tous les documents suivants :

- demandes d'Aide Sociale Légale ;
- convocations du Conseil d'Administration ;
- délibérations du Conseil d'Administration ;
- attestations d'élection de domicile ;
- courriers n'engageant ni économiquement ni juridiquement le C.C.A.S ;
- courriers courants aux administrations et administrés.

Article 2 : les actes pris dans les matières déléguées par le Président porteront la mention « Pour le Président et par délégation de signature, la Vice-Présidente ».

Article 3 : le présent arrêté sera inscrit au registre des actes du C.C.A.S, notifié à l'intéressée et affiché.

Une ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Bayonne.

Fait à ITXASSOU, le 21 août 2020
Le Président,
Mizel HIRIBARREN,



L'an 2020, le vingt août le Conseil d'Administration de ce CCAS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mizel HIRIBARREN.

Étaient présents :

NOMBRES DE MEMBRES		Nombre de suffrages exprimés
En exercice	Présents	
17	13	15
		Pour : 15
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Procuration(s) :

MM. CROC Laetitia à HIRIBARREN Mizel, BISSEY DAGORRET Corinne à OSPITAL Malaien.

Étaient absent(s) :

MM. CROC Laetitia, BISSEY DAGORRET Corinne. Sont arrivés après le vote : ITURBURUA Jean-Paul, MACHICOTE POEYDESSUS Denise.

Étaient excusé(s) :

MM. CROC Laetitia, BISSEY DAGORRET Corinne.

Date de la convocation	14 août 2020
Date d'envoi	14 août 2020

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

21 août 2020	AFFECTATION DES RESULTATS 2019
21 août 2020	

Le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de Mizel HIRIBARREN, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 le 5 mars 2020.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 190,57

- un excédent reporté de : 4 084,37

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 4 254,94

- un déficit d'investissement de : 0,00

- un déficit des restes à réaliser de : 0,00

Soit un besoin de financement de : 0,00

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 : EXCÉDENT 4 254,94

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1088) 0,00

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) 4 254,94

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT 0,00

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à ITXASSOU



2020-05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

LAGUNTZA SOZIALEKO HERRIKO ZENTROKO ADMINISTRATZIO KONTSEILUKO DELIBEROEN LABURPENA

L'an deux mille vingt, le vingt août à dix-neuf heures, se sont réunis les membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. sous la présidence de M. HIRIBARREN, Président du C.C.A.S.

2020ko abuztuaren 20an arratsuko 7etan, L.S.H.Zko administrazio kontseiluko kideak bildu dira, L.S.H.Zentzoko Lehendakaria den HIRIBARREN Jaunaren lehendekartzapean.

Présents - *Hor zirenak* : MM.Mmes HIRIBARREN Mizel (Président) - AGUERRE Pantxika - AGUERRE Marie-France - AGUERRE-BOUVIER Nathalie - ALFONSO Jean - CAUSSADE Emmanuelle - ETXAMENDI Nicole - ETXEMENDY-AGUERRE Malaien - EYHERABIDE Arantza - IRIQUIN Pantxika - ITURBURUA Marie-Hélène - MACHICOTE-POEYDESSUS Denise - MURILLO Alnhoa - OSPITAL Malaien Jean Anderreak

Absents excusés - *Barkatuak* : M.Mmes BISSEY-DAGORRET Corinne - CROC Laetitia - ITURBURUA Jean-Paul Jean Anderreak

Pouvoirs - *Ahalbidetuek* : Mme BISSEY-DAGORRET à Mme OSPITAL / Mme CROC à M. HIRIBARREN.

Membres en exercice : 17 *Quorum* : 9 Présents : 14 Suffrages exprimés : 16

Kideak : 17 *Quorum* : 9 *Hor zirenak* : 14 *Bildu diren bozkek* : 16

Secrétaires de séance / *leakariak* : Mmes BOUVIER et CAUSSADE Anderreak

OBJET : Affectation des dépenses de l'article comptable 6232

GAA : 6232. artikulu kontuaren gastuen esleitze

Le Président expose au Conseil d'Administration que, conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14, le compte 6232 sert à imputer les dépenses relatives aux fêtes et cérémonies mais qu'il revêt cependant un caractère imprécis.

Il est proposé de prendre en charge au compte 6232, les dépenses suivantes qui, d'une manière générale, comprennent l'ensemble des biens, services, objets et dépenses divers ayant trait aux fêtes et cérémonies organisées par le CCAS d'ITXASSOU (manifestations, rencontres, réunions, programmations culturelles, artistiques et sportives, ateliers divers) :

- les frais de restauration (repas, godiers, buffets, boissons) ;
- les frais liés à la confection des cols de Noël ;
- l'acquisition des prestations à des sociétés, associations, auto-entrepreneurs et autres frais liés à leurs prestations (Guso, Sacem, frais d'hébergement) ;
- les frais d'annonces, publicité, parutions et diffusions relatifs aux manifestations ;
- les frais de locations de divers matériels nécessaires à l'organisation de ces manifestations ;
- les frais de transport et d'hébergement des représentants du CCAS lors de déplacements individuels et collectifs ;
- les bouquets de fleurs ou gerbes, médailles, coupes, trophées, présents offerts à l'occasion de divers événements.

Le Conseil d'Administration, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, **DÉCIDE**, à l'unanimité des votants, d'affecter les dépenses détaillées ci-dessus au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits inscrits au budget.

Pour extrait conforme,
Le Président, Lehendakaria,
Mizel HIRIBARREN,

Ainsi fait et délibéré le jour, mois, an et heure ci-dessus.

Mairie - 409 Rue Trinitaire - 64250 ITXASSOU HERRIKO Ekrea - 409 karrua mugak - 64250 ITXASSOU
Tel. 05 59 29 75 36
Courriel : populatio@itxassou.fr
Habitudo elektronikoa : populatio@itxassou.fr
Site : www.itxassou.fr





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
2020-06

LAGUNTZA SOZIALEKO HERRIKO ZENTROKO ADMINISTRAZIO KONTSEILUKO
DELIBEROEN LABURPENA

L'an deux mille vingt, le vingt août à dix-neuf heures, se sont réunis les membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S, sous la présidence de M. HIRIBARREN, Président du C.C.A.S
2020ko abuztuaren 20an arratsuko 7etan, L.S.H.Zko administrazio kontseiluko kideak bildu dira, L.S.H.Zentroko Lehendakaria den HIRIBARREN Jaunaren lehenaldakartzapean.

Présents - *Hor zirenak* : MM.Mmes HIRIBARREN Mixel (Président) - AGUERRE Pantxika - AGUERRE Marie-France - AGUERRE-BOUVIER Nathalie - ALFONSO Jean - CAUSSADE Emmanuelle - ETXAMENDI Nicole - ETXEMENDY-AGUERRE Malalen - EYHERABIDE Arantxa - RIZQUIN Pantxika - TURBURUA Marie-Hélène - TURBURUA Jean-Paul - MACHICOTE-POEYDESSUS Denise - MURILLO Anhóa - OSPITAL Malalen Jaun Anderreak

Absents excusés - *Barkatuak* : Mmes BISSEY-DAGORRET Corinne - CROC Laetitia Anderreak

Pouvoirs - *Ahalordueak* : Mme BISSEY-DAGORRET à Mme OSPITAL / Mme CROC à M. HIRIBARREN.

Membres en exercice : 17 Quorum : 9 Présents : 15 Suffrages exprimés : 17

Kideak : 17 *Quorum* : 9 *Hor zirenak* : 15 *Bali diren bozkek* : 17

Secrétaires de séance / *Idezkeriak* : Mmes BOUVIER et CAUSSADE Anderreak

OBJET : Concours divers : subventions aux associations
GAIJA : Laguntza desberdinak : elkarteak diru laguntzak

Le Président propose au Conseil d'Administration d'étudier les dossiers de demandes de subventions déposés auprès du secrétariat.

La Vice-Présidente fait lecture des éléments constitutifs des différents dossiers à savoir : objectif associatif, bilan d'activités, compte de résultat, actions et budget prévisionnels, effectifs des salariés et/ou adhérents.

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé et après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE**, à l'unanimité des votants, d'attribuer les subventions et cotisation suivantes, imputées à l'article comptable 6281 du budget principal 2020 du CCAS d'ITXASSOU :

- Profession Sport et Loisirs 64 (cotisation annuelle) - Pau	25 00 €
- ADMR - Espalette	1 679 00 €
- Banque Alimentaire - Bayonne	300 00 €
- Croix Rouge - Délégation de Cambo-les-Bains	300 00 €
- Secours Catholique - Délégation des Pays de l'Adour - Anglet	300 00 €
- Haize Herria Elkarteak - Itxassou	500 00 €
- CIDIFF 64 - Bayonne	200 00 €
- Alliance 64 - Bayonne	250 00 €
- TOTAL :	3 554,00 €

- **CHARGE** le Président, à l'unanimité des votants, de procéder aux écritures comptables y relatives.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, an et heure ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président, *Lehendakaria*,
Mixel HIRIBARREN,



Mairie - 409 Rue Principale - 64250 ITXASSOU
Tél. 05 59 29 75 36
Courriel : populakoa@itxassou.fr
Site : www.itxassou.fr

Herriko Ekiza - 409 Karrika nagusia - 64250 ITXASSOU
Tél. 05 59 29 75 36
Helbide elektronikoak : populakoa@itxassou.fr
Web gunea : www.itxassou.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
2020-07

LAGUNTZA SOZIALEKO HERRIKO ZENTROKO ADMINISTRAZIO KONTSEILUKO
DELIBEROEN LABURPENA

L'an deux mille vingt, le vingt août à dix-neuf heures, se sont réunis les membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S, sous la présidence de M. HIRIBARREN, Président du C.C.A.S
2020ko abuztuaren 20an arratsuko 7etan, L.S.H.Zko administrazio kontseiluko kideak bildu dira, L.S.H.Zentroko Lehendakaria den HIRIBARREN Jaunaren lehenaldakartzapean.

Présents - *Hor zirenak* : MM.Mmes HIRIBARREN Mixel (Président) - AGUERRE Pantxika - AGUERRE Marie-France - AGUERRE-BOUVIER Nathalie - ALFONSO Jean - CAUSSADE Emmanuelle - ETXAMENDI Nicole - ETXEMENDY-AGUERRE Malalen - EYHERABIDE Arantxa - RIZQUIN Pantxika - TURBURUA Marie-Hélène - TURBURUA Jean-Paul - MACHICOTE-POEYDESSUS Denise - MURILLO Anhóa - OSPITAL Malalen Jaun Anderreak

Absents excusés - *Barkatuak* : Mmes BISSEY-DAGORRET Corinne - CROC Laetitia Anderreak

Pouvoirs - *Ahalordueak* : Mme BISSEY-DAGORRET à Mme OSPITAL / Mme CROC à M. HIRIBARREN.

Membres en exercice : 17 Quorum : 9 Présents : 15 Suffrages exprimés : 17

Kideak : 17 *Quorum* : 9 *Hor zirenak* : 15 *Bali diren bozkek* : 17

Secrétaires de séance / *Idezkeriak* : Mmes BOUVIER et CAUSSADE Anderreak

OBJET : Contributions aux Accueils Collectifs de Mineurs
GAIJA : Aisialdi zentroei parte hartzeak

Le Président indique au Conseil d'Administration que deux structures d'Accueil Collectif de Mineurs situées hors du territoire communal et accueillant des enfants domiciliés sur la commune d'ITXASSOU, ont déposé des dossiers de demandes de participations financières auprès du CCAS d'ITXASSOU.

La Vice-Présidente donne lecture des chiffres de fréquentation de ces structures par les enfants d'ITXASSOU depuis 2016.

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé et après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE**, à l'unanimité des votants, d'attribuer les contributions suivantes, imputées à l'article comptable 62878 du budget principal 2020 du CCAS d'ITXASSOU :

- Association Tiphien Ekiza (Centre de loisirs Farandole) - Espalette	2 784,00 €
- Association Uda Leku - Bayonne	1 980,00 €

- **CHARGE** le Président, à l'unanimité des votants, de procéder aux écritures comptables y relatives.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, an et heure ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président, *Lehendakaria*,
Mixel HIRIBARREN,



Mairie - 409 Rue Principale - 64250 ITXASSOU
Tél. 05 59 29 75 36
Courriel : populakoa@itxassou.fr
Site : www.itxassou.fr

Herriko Ekiza - 409 Karrika nagusia - 64250 ITXASSOU
Tél. 05 59 29 75 36
Helbide elektronikoak : populakoa@itxassou.fr
Web gunea : www.itxassou.fr

L'an 2020, le 20 août à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration de ce CCAS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Mizel HIRIBARREN.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
17	15	17
	Pour : 17	
	Contre : 0	
	Abstentions : 0	

Étaient présents :
MM. AGUERRE Patrick, AGUERRE Marie-France, AGUERRE BOUVIER Nathalie, ALFONSO Jean, CAUSSADE Emmanuelle, ETXAMENDI Nicole, ETCHEMENDY AGUERRE Malien, EYHERABIDE Aarntza, IRICUIN Patrick, ITURBURUA Jean-Paul, ITURBURUA Marie-Hélène, MACHICOTE FOEYDESSUS Denise, MURILLO Ainhua, OSPITAL Malien.

Procurations :
MM. CROC Laetitia à HIRIBARREN Mizel, BISSEY DAGORRET Corine à OSPITAL Malien.

Étaient absents :
MM. CROC Laetitia, BISSEY DAGORRET Corine.

Étaient excusés :
MM. CROC Laetitia, BISSEY DAGORRET Corine.

Date de la convocation	14 août 2020
Date d'affichage	14 août 2020

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

21 août 2020	et publication du	21 août 2020
--------------	-------------------	--------------

A été nommé(e) secrétaire de séance : MM. CAUSSADE Emmanuelle, AGUERRE BOUVIER Nathalie.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2020 :

Investissement
Dépenses : 0,00

Recettes : 0,00

Fonctionnement
Dépenses : 40 210,00

Recettes : 40 210,00

Investissement		Pour rappel, total budget :	
Dépenses :	0,00	(dont 0,00 de RAR)	
Recettes :	0,00	(dont 0,00 de RAR)	
Fonctionnement			
Dépenses :	40 210,00	(dont 0,00 de RAR)	
Recettes :	40 210,00	(dont 0,00 de RAR)	

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait, certifié conforme.
Fait à ITXASSOU

Le Président, Mr Mizel HIRIBARREN

